

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 03 AOUT 2017

Procès-verbal n° 07-2017

L'an deux mille dix-sept, le trois août, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Etaient présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Christian PETRAZ - Patrick LE GUENNEC - Elisabeth DAMS - Marie-Paule FALCOZ - Jean-Paul LAURENT - Isabelle FORAY - Michel RAPIN - Marie-Pierre RAMBAUD - Jean-Marie MARTIN - Stéphanie FEUTRIER - Corine FALCOZ - Stéphanie MASSE - Gérard VUILLERMET

Etait représentée : Marie VIALLET (donne procuration à Jean-Marie MARTIN)

Stéphanie MASSE est désignée secrétaire de séance.

1- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU BAR-RESTAURANT D'ALTITUDE DE THYMEL – CHOIX DU DELEGATAIRE

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 3 absentions (Jean-Marie MARTIN – Stéphanie FEUTRIER – Gérard VUILLERMET) décide :

- de retenir Monsieur DELPLACE comme déléguataire pour la gestion et l'exploitation du bar-restaurant d'altitude de Thymel pour une durée de deux ans et moyennant une redevance annuelle de 115.000 €,
- d'approuver la convention de délégation de service public à intervenir avec le candidat retenu et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

2- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU DOMAINE SKIABLE DES REMONTEES MECANIQUES ET DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES – HOMOLOGATION DES TARIFS DE LA SEM VALLOIRE POUR L'ETE 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver les tarifs des remontées mécaniques, du camping, du tennis, du golf, du tir à l'arc et de la base de loisirs gérés par la SEM Valloire pour la saison d'été 2017.

3- COUPES DE BOIS A ASSEoir EN FORET COMMUNALE EN 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide,

- d'approuver l'état d'Assiette des coupes de l'année 2018 présenté ci-après,
- pour les coupes inscrites, de préciser la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation,

- d'informer le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après.

ETAT D'ASSIETTE 2018 :

Position par rapport à l'aménagement	Parcelle	Mode de commercialisation prévisionnel pour les coupes vendues		
		Délivrance (volume estimé m3)	Bois/Pied	Gré à gré Contrat Bois façonné
Coupes réglées régulières	10 (18.4 ha) Le Gerbeley	1761	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- de préciser que le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

4- DEMANDE D'AIDE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE POUR LA VALORISATION DU BOIS ENERGIE EN CIRCUIT COURT DANS LE CADRE DE CHANTIER D'EXPLOITATION FORESTIERE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de solliciter dans le cadre de l'action 5.3 « Améliorer l'autonomie énergétique des collectivités par des travaux sylvicoles en circuit court » du Contrat Territorial de Savoie (CTS) « Pays de Maurienne » une aide financière du Conseil Départemental de la Savoie de 700 €,
- d'attester que la commune relève du régime de TVA suivant : RSA (Régime simplifié agricole),
- d'attester que la forêt est certifiée PEFC sous le numéro 10-21-3/0455
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet,
- de demander au Conseil Départemental de la Savoie l'autorisation de commencer ces travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

5- MODIFICATION DES HORAIRES DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE EXERCEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAURIENNE-GALIBIER (CCMG)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, de demander aux services de la CCMG d'assurer la garderie périscolaire le soir après l'école jusqu'à 18h30, durant la saison d'hiver uniquement, soit du 18/12/2017 au 15/04/2018.

**6- CONVENTION DE COOPERATION ET DE DELEGATION TRANSITOIRE
DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE JURIDIQUE ZONE
D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE) A LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES MAURIENNE-GALIBIER (CCMG)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver la convention de coopération et de délégation transitoire dans le cadre du transfert de la compétence juridique ZAE à intervenir avec la CCMG et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**7- FORT DU TELEGRAPHE – CONVENTION DE TOURNAGE DU FILM « LA
MONTAGNE AUX MILLE REGARDS » AVEC L'ASSOCIATION CIMES
VISION PRODUCTION**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver la convention de tournage du film «La montagne aux mille regards» à intervenir avec l'association Cimes vision production et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

8- SUBVENTION A L'ASSOCIATION PAILLE ET FOIN POUR L'ANNEE 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'allouer à l'Association Paille et Foin une subvention d'un montant de 500 € pour l'année 2017,
- précise que ce montant est prévisionnel et pourra éventuellement être modifié par délibération lors de la production des justificatifs par le bénéficiaire de cette subvention,
- précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017 au compte 65748.

**9- CREATION DE LA PISTE DES VERNEYS – CONSTRUCTION DUN TAPIS
ROULANT A L'ESPACE DEBUTANT DE THYMEL – AUTORISATION DE
DEFRICHEMENT / MISE A DISPOSITION DE PARCELLES
COMMUNALES**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la mise à disposition à la SEM Valloire des parcelles communales G n°1956, F n° 415, 417,421 et 450 aux fins de construction d'un tapis roulant à l'espace débutant de Thymel,
- d'autoriser la création de la piste des Verneys et d'effectuer à ce titre, la demande d'autorisation de défrichement des parcelles communales concernées auprès de la direction départementale des territoires de la Savoie,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation de défrichement nécessaire à l'avènement de la piste des Verneys.

10- REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres.

11- MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR L'ACQUISITION D'UNE BALAYEUSES ASPIRATRICE COMPACTE - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer le marché à procédure adaptée pour l'acquisition d'une balayeuse aspiratrice compacte neuve ou de démonstration récente avec reprise de l'ancienne balayeuse à l'entreprise Mathieu pour un montant de 153 000 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché public de fournitures.

12- TABLEAU DES EFFECTIFS - SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATTACHE ET D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE - CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL ET D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL - MISE A JOUR DES CADRES D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES ET ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 03 août 2017 à 21 heures 45.

Valloire, le 17 août 2017

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX

